

Culture



James B. Waldram, *As long as the Rivers Run: Hydroelectric Development and Native Communities in Western Canada*, Winnipeg, The University of Manitoba Press, 1988, 253 pages

Alain Bissonnette

Volume 10, numéro 1, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080943ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080943ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Canadian Anthropology Society / Société Canadienne d'Anthropologie (CASCA), formerly/anciennement Canadian Ethnology Society / Société Canadienne d'Ethnologie

ISSN

0229-009X (imprimé)

2563-710X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bissonnette, A. (1990). Compte rendu de [James B. Waldram, *As long as the Rivers Run: Hydroelectric Development and Native Communities in Western Canada*, Winnipeg, The University of Manitoba Press, 1988, 253 pages]. *Culture*, 10(1), 109–110. <https://doi.org/10.7202/1080943ar>

Tous droits réservés © Canadian Anthropology Society / Société Canadienne d'Anthropologie (CASCA), formerly/anciennement Canadian Ethnology Society / Société Canadienne d'Ethnologie, 1990

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Book Reviews / Comptes rendus

Micheline LABELLE, Geneviève TURCOTTE, Marianne KEMPENEERS et Deirdre MEINTEL. *Histoires d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaises de Montréal*, Montréal, Boréal, 1987, 275 pages.

Par Bernard Bernier
Département d'anthropologie
Université de Montréal

Les auteurs de ce livre ont utilisé la méthode des récits de vie, obtenus par entretien avec 76 femmes, pour montrer l'itinéraire de travailleuses immigrantes venant de quatre pays différents (Colombie, Grèce, Haïti et Portugal) et vivant présentement à Montréal. Elles ont voulu adopter le point de vue «des personnes concernées, car ce que l'on sait actuellement des femmes immigrées n'est trop souvent que le reflet du regard que leur portent les autres» (24). La présentation des résultats est divisée en trois grandes parties portant respectivement sur les pays d'origine, sur le processus d'émigration en tant que tel et sur la vie à Montréal, cette dernière partie étant divisée en un chapitre sur le travail et un autre sur la famille et la parenté. Les auteurs portent beaucoup d'attention au travail, car le travail, comme source de revenus, est au centre de la décision d'émigrer. D'ailleurs, comme elles le montrent dans leur introduction, les femmes immigrantes ont un taux de participation à la main-d'oeuvre active plus élevé que les femmes nées au Canada.

Les auteurs ont bien réussi à donner la parole aux femmes. Les témoignages des ouvrières immigrantes sur leur situation souvent très difficile dans leur pays d'origine, sur les péripéties du processus migratoire, sur les moyens d'obtenir des emplois, sur les conditions de travail, sur les relations avec leur mari, etc., sont éloquentes et donnent une image vivante de la vie quotidienne et de la situation de ces femmes. De plus, le choix des narrations est bien fait pour illustrer les différentes facettes traitées dans le livre. Les difficultés de combiner le travail salarié et le travail domestique sont particulièrement bien traitées.

Il y a toutefois un problème: les témoignages sont découpés selon les trois grandes parties du livre, ce qui veut dire que l'itinéraire des immigrantes, c'est-à-dire la continuité de la vie de chaque personne, le fond individuel qui lie en un tout, pour chacune, l'expérience dans le pays d'origine, le processus migratoire, la situation au travail et la vie familiale au Canada, est morcelé, découpé. La continuité des témoignages en

est alors brisée. Par ailleurs, si quelques femmes sont facilement identifiables parce que les auteurs leur ont donné des noms fictifs, d'autres, la majorité, ne sont pas identifiées, sauf de façon impersonnelle (par exemple: «Quarante-deux ans, vivait à Port-au-Prince depuis l'âge de cinq ans. Émigre en 1969» (103). Cette façon de procéder rend difficile la reconstruction des itinéraires personnels et contribue au caractère découpé de la présentation.

Les auteurs se sont donné comme autre objectif de «susciter une réflexion théorique susceptible (...) de rendre compte de la réalité migratoire (...)» (13). Sur ce point, l'ouvrage, qui nous livre de nouveaux témoignages sur l'expérience des femmes ouvrières immigrantes, ce qui est bon en soi, et qui fournit une analyse plus qu'adéquate du sujet traité, ajoute peu aux livres et articles théoriques déjà disponibles sur la migration, sur les conditions dans le pays d'origine qui poussent à la migration et sur l'insertion des immigrants dans la société d'accueil.

Il s'agit donc d'un ouvrage très intéressant du point de vue empirique et analytique, mais qui comporte un problème d'exposition menant au morcellement de l'expérience des femmes ouvrières immigrantes et qui ajoute peu à la réflexion théorique sur la migration.

James B. Waldram, *As long as the Rivers Run: Hydroelectric Development and Native Communities in Western Canada*, Winnipeg, The University of Manitoba Press, 1988, 253 pages.

Par Alain Bissonnette
Conseil des Atikamekw et des Montagnais

D'abord intéressé par les conséquences sociales et économiques des projets hydro-électriques sur les communautés autochtones, l'auteur a pris conscience, au fil de ses enquêtes de terrain, d'un fait qui l'a intrigué et qu'il a voulu explorer à fond. Ce fait concerne le processus de planification et de négociation des projets hydro-électriques dans les régions éloignées du Canada. Selon l'auteur, et c'est là sa thèse, on se trouve face à un processus identique à celui utilisé au XIX^e siècle lors de la signature des traités avec les Indiens et de l'octroi de «scrip» aux Métis, et ce processus se répète partout au Canada ou les gouvernements provinciaux jugent qu'il est «de l'intérêt général» de leur citoyens de mettre en branle de tels projets de développement.

Dans son ouvrage, l'auteur établit minutieusement les parallèles entre la négociation des traités et celle des actuelles ententes permettant la construction de barrages hydro-électriques. Ses conclusions sont les suivantes: ces négociations sont toujours réalisées à la dernière minute, de façon fort accélérée et toujours sous pression. On peut même se demander jusqu'à quel point il s'agit de véritables négociations dans la mesure où les documents qui sont finalement signés sont toujours préalablement rédigés, du moins en très grande partie sinon entièrement. De même, les compensations accordées aux peuples autochtones concernés par les gouvernements sont fort semblables et tout à fait de même esprit. Par ailleurs, des organismes éphémères sont chargés de représenter les gouvernements concernés lors de la négociation de ces ententes, alors que la mise-en-oeuvre de ces dernières sont laissées à la seule discrétion des gouvernements. Ce qui semble être une véritable stratégie gouvernementale vise à d'abord signer avec une majorité de communauté autochtones plus attirées par les avantages immédiats que peut procurer l'entente en question, pour ensuite obtenir l'assentiment des quelques autres plus récalcitrantes. L'auteur constate également qu'à l'égard de ces ententes, aussi bien celles conclues au XIX^e siècle qu'au XX^e, les parties les interprètent selon les référents fort différents: les uns valorisant la version écrite, la langue anglaise et les concepts occidentaux qui se rattachent à cette version, les autres appuyant plutôt sur la version orale des ententes et leurs propres concepts en matière d'alliance sociale et économique. De même, l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard des peuples autochtones n'a, selon l'auteur, guère changé depuis un siècle: lorsqu'il s'agit de discuter la réalisation d'un projet de développement important dans une région où se trouve un groupe autochtone, la solution demeurant globalement identique, c'est-à-dire que les autochtones n'ont qu'à être déplacés, le gouvernement fédéral ayant la compétence nécessaire pour les y forcer. L'auteur souligne, en outre, le rôle des conseillers lors de ces négociations. Il y a un siècle, on ne retrouvait aucun avocat à l'emploi des autochtones, et ceux qui les conseillaient n'étaient que très rarement indépendants; soit qu'ils étaient carrément des employés du gouvernement fédéral, soit qu'ils estimaient préférable de tout simplement accepter les vues de ce dernier. Aujourd'hui, certes, la situation a changé, mais les efforts des conseillers des peuples autochtones n'ont que très rarement porté fruit dans ce domaine précis de lutte contre les projets gigantesques de l'une ou l'autre des composantes de l'État canadien.

L'ouvrage de Waldham doit être lu. D'abord, parce qu'il apporte un éclairage fort bien documenté sur l'une des dimensions essentielles des rapports

entre les peuples autochtones et l'État canadien. Et, aussi parce qu'il démontre, preuves à l'appui, que les bons sentiments, les recours à certains outillages juridiques et l'appel à la démocratie ont jusqu'à présent largement failli. Aussi nous oblige-t-il à reconsidérer comment il pourrait être possible de s'opposer plus efficacement à des projets qui pourront s'avérer désastreux non seulement pour les communautés autochtones directement concernées mais pour l'ensemble des citoyens, dans la mesure où ces projets hydro-électriques gigantesques n'auront produit de bénéfices réels que pour une infime minorité d'entre eux.

On peut, par ailleurs, reprocher à l'auteur de n'avoir pas suffisamment démontré en quoi l'attitude des gouvernements envers les autochtones est foncièrement injuste. En effet, tant que l'on adhère à la logique de l'État qui veut que les terres publiques lui appartiennent, qu'il s'agisse, en tout point, pour le bénéfice de l'ensemble de ses citoyens et que les peuples autochtones ne soient qu'une simple minorité, alors comment penser qu'il a agi injustement envers les autochtones? Entre les intérêts de la majorité et ceux d'une minorité, le choix n'est pas difficile à faire, surtout s'il est assuré qu'un projet précis entraînera d'importantes retombées économiques pour l'ensemble de la population. Aussi aurait-il fallu, à notre avis, que l'auteur insiste beaucoup plus sur le caractère controversé du postulat voulant que l'ensemble des projets hydro-électriques seront économiquement profitables pour l'ensemble des citoyens. Aussi aurait-il fallu également qu'il déconstruise le discours étatique canadien qui minimise, au plan juridique, l'occupation du territoire par les peuples autochtones, se permettant ainsi de toujours les dominer selon diverses techniques appropriées au goût du jour.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que Waldram poursuive sa réflexion, en tenant compte, notamment, des récents jugements de la Cour suprême du Canada qui interdisent dorénavant de recourir au seul argument de «l'intérêt public» pour porter atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités avec les peuples autochtones. Toute loi ayant cet effet devra éventuellement être justifiée, si elle est contestée devant les tribunaux. Devant une telle situation, quelles stratégies utiliseront les sociétés d'État et les représentants de communautés autochtones menacées par les grands projets du siècle? Et, surtout, est-ce que les résultats demeureront inexorablement les mêmes, peu importe les stratégies utilisées?